

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2021

Compte-rendu affiché le : 12 juillet 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 12 juillet 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2021

N° 21-07-10

OBJET :
Piscine municipale –
Tarifs 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Daniel DUCROS à Jacques DECHANDON – Françoise PION à Céline BENNICI – Lydie THOLLOT à Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210707-21-07-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021
Affichage : 12/07/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

PISCINE MUNICIPALE – TARIFS 2021

Monsieur Gilles GRANGIER, adjoint au maire, rappelle qu'une convention de Délégation de Service public a été signée avec la SA Casino le Lion Blanc, pour la gestion et l'exploitation des jeux au Casino Municipal de Saint-Galmier pour une période de 20 ans à compter du 1^{er} février 2012.

Par délibération en date du 6 décembre 2011, le Conseil municipal a également approuvé la mise à disposition du Casino Le Lion Blanc un bâtiment situé Boulevard Cousin et permettant l'exploitation du casino.

Dans l'article 8 de la Délégation de Service Public, il est précisé les conditions de mise à disposition par le délégataire des installations nécessaires au service et en particulier la piscine de plein air.

Cet article précise également que les tarifs de la piscine pour être applicables doivent être validés par la collectivité.

Monsieur LEYDIER, directeur du casino, nous soumet les tarifs 2021 de la piscine, qui sont inchangés par rapport à ceux de 2019 :

| | BALDOMERIENS Avec justificatif de domicile | EXTERIEURS Sans justificatif de domicile |
|----------------------------------|---|---|
| Entrées Adultes | 5 € | 8 € |
| Entrées Enfants de 3 à 13 ans | 3.50 € | 5 € |
| 10 Bains Adultes | 35 € | 65 € |
| 10 Bains Enfants de 3 à 13 ans | 25 € | 40 € |
| Abonnement Adultes | 55 € | 80 € |
| Abonnement Enfants de 3 à 13 ans | 40 € | 60 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de la piscine tels que définis ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 9 juillet 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210707-21-07-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 12/07/2021